



ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC
50 boulevard Crémazie, ouest, bureau 505, Montréal, Québec H2P 2T2 (514) 381-7904

RAPPORT ANNUEL

1991

DU PRÉSIDENT,
DU TRÉSORIER,
ET DES COMITÉS

APES #27
RA 1992



TABLE DES MATIERES

RAPPORT DU PRESIDENT.....	1
RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DECEMBRE 1990.....	8
PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1991.....	16
COMITE DES ETABLISSEMENTS DE SOIN PROLONGES.....	18
COMITE DES COMMUNICATIONS.....	21
COMITE D'EDUCATION PERMANENTE ET DU CONGRES.....	23
COMITE DES NEGOCIATIONS.....	28
COMITE PARITAIRE DES ASSURANCES.....	30
COMITE AD HOC SUR LA FAISABILITE D'UNE PERMANENCE.....	39
COMITE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES.....	40
COMITE DE COORDINATION DES S.P.O.C.....	41
S.P.O.C. EN SOINS PALLIATIFS.....	42
S.P.O.C. EN GERIATRIE.....	46
S.P.O.C. EN PSYCHIATRIE.....	49
S.P.O.C. EN ONCOLOGIE.....	52



ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC
50, boulevard Crémazie ouest, bureau 505, Montréal, Québec H2P 2T2 (514) 381-7904

LE PRÉSIDENT

Cher collègue,
Chère collègue,

Ce rapport a comme objectif de faire un bilan de l'ensemble des activités auxquelles nous avons participées pendant la dernière année. Ce résumé tient compte des sept(7) réunions du conseil d'administration, des diverses conférences téléphoniques et des différentes rencontres qui ont eu lieu pendant cette période.

1. COMMUNICATIONS

Avril 1990 a été marqué par le lancement de la campagne de promotion de l'image du pharmacien d'établissement avec le slogan "Votre confiance est en santé". Presque tout le matériel publicitaire (dépliants, posters) a été distribué à l'ensemble des pharmaciens, nous avons été en mesure d'obtenir des entrevues radiophoniques et une entrevue télévisée. Quelques articles ont paru dans des journaux quotidiens ou hebdomadaires. Une relance a été effectuée cet automne auprès des recherchistes d'émissions télévisées. Cette démarche nous a permis de constater qu'il est très difficile d'obtenir gratuitement du temps d'antenne. Compte-tenu du budget consenti à cette campagne, les résultats obtenus ont été relativement satisfaisants.

2. COMITES ET SPOC

La plupart des comités et SPOC ont maintenu leurs activités au cours de la dernière année et ont continué leur bon travail. Il faut souligner particulièrement l'excellent travail produit par le comité ad hoc sur les médicaments en recherche clinique. Le comité sur l'appréciation de la qualité n'a pas fonctionné durant la dernière année. On devra réévaluer sa pertinence puisqu'aucun membre ne semble avoir la disponibilité nécessaire à son fonctionnement.

Les SPOC ont tenu des réunions régulièrement. Nous avons été dans l'obligation de faire réimprimer certaines publications tant la demande a été forte. Le SPOC de thérapie parentérale a publié son guide de pratique en alimentation parentérale. Les SPOC ont continué leur participation régulière à notre publication, le Pharmactuel. Actuellement, nous évaluons la possibilité de créer un nouveau SPOC pour le secteur "pharmaco-administratif" ou "pharmaco-économique".

3. REFORME L.S.S.S. (PROJET DE LOI 120)

Forts du succès de notre présentation en commission parlementaire sur l'avant-projet de loi de réforme en février 1990, nous avons multiplié les représentations afin d'expliquer et de promouvoir nos demandes par rapport à cette réforme qui s'amorce. Le ministre de la Santé et des Services sociaux a finalement déposé son projet de Loi (Loi 120) à l'assemblée nationale en décembre 1990. Un projet de loi fort controversé, mais aussi, une loi fort différente de celle présentée par son prédécesseur, Madame Thérèse Lavoie-Roux.

Considérant les changements majeurs apportés ainsi que les informations obtenues par les diverses représentations, il nous a fallu produire un nouveau mémoire, janvier 1991. Simultanément, nous avons continué les rencontres et représentations avec les politiciens, les sous-ministres ainsi que certains fonctionnaires.

Quels seront les résultats de tant de travail? Nous l'ignorons pour l'instant. La commission parlementaire portant sur l'étude du projet de loi 120 en 3e lecture a débuté ses travaux mardi le 18 mars. Nous entendons maintenir une présence constante à cette commission afin d'évaluer les impacts potentiels de modifications législatives pour le pharmacien et de faire les représentations nécessaires quant à nos demandes.

4. PERMANENCE A L'ASSOCIATION

Suite au processus de réflexion amorcé depuis quelques années au sein des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la résolution de l'assemblée générale annuelle d'avril 1990, nous avons mandaté un consultant afin qu'il nous produise une étude de faisabilité sur la permanence pour notre association. Par la suite, nous avons formé un comité ad hoc sur la permanence. Ce comité avait initialement mandat d'étudier le rapport du consultant, faire des recommandations au conseil d'administration et de participer à l'élaboration du rapport devant être envoyé à tous les membres.

Le conseil d'administration a ajouté au mandat de ce comité, d'évaluer advenant la possibilité d'une permanence pour l'association, la tâche et les responsabilités de ce type de ressource ainsi que son impact par rapport à la structure de notre organisation.

Evidemment, toute cette information est disponible et (ou a été) sera véhiculée lors de notre congrès d'orientation.

5. NEGOCIATIONS

Le dossier certainement le plus près des attentes de plusieurs... et souvent, celui qui apporte le plus de déceptions.... Evidemment, qu'avec le virage majeur que nous avons décidé d'entreprendre en septembre dernier (statut de professionnel autonome), il fallait s'attendre à beaucoup de résistance de la partie patronale. De plus, la nature de nos demandes dépassant le cadre normal de la négociation, il nous a fallu faire plusieurs représentations auprès de sous-ministres ainsi que du personnel politique. Simultanément, puisque nos demandes exigent des modifications législatives importantes, nous avons concentré nos actions selon l'évolution du projet de réforme de loi des services de santé et services sociaux. Rétrospectivement, cette réforme qui s'amorçait simple, précise et rapide est en train de se transformer en série de consultations officieuses où les rebondissements sont nombreux et imprévisibles.

Evidemment, que ces événements ont un impact sur le rythme et la cadence de notre dossier de négociation. Cependant, depuis février et mars, des rencontres ont eu lieu et les échanges se poursuivent. Il nous faut demeurer vigilants, convaincus, persuasifs et persévérants. Le processus de négociation avec le gouvernement est une démarche houleuse, parfois pénible face aux attitudes des fonctionnaires et des représentants de la partie patronale. Finalement, nous devons continuer d'être solidaires, malheureusement, être patients d'autant plus qu'il n'est pas exclu que nous devions comme groupe, être obligé d'exercer un rapport de force avec le gouvernement afin que l'on nous accorde enfin une rémunération compatible avec nos responsabilités professionnelles.

6. RELATIONS AVEC D'AUTRES REGROUPEMENTS

6.1 Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (branche québécoise) (S.C.P.H.)

Suite au protocole établi entre les deux associations, des échanges de représentants sur les conseils d'administration ainsi que sur les comités de formation continue ont eu lieu durant la dernière année. Un rapport devrait être disponible bientôt quant aux autres possibilités et moyens de collaboration entre l'A.P.E.S. et la S.C.P.H..

6.2 Association québécoise des pharmaciens propriétaires (A.Q.P.F.)

À Ste-Hyacinthe l'automne dernier, l'A.P.E.S. a tenu l'une de ses journées d'éducation continue dans le cadre du congrès annuel de l'A.Q.P.F.. Cette activité a suscité beaucoup d'intérêts. Nous avons eu plusieurs échanges entre les membres des exécutifs sur des dossiers tels que la réforme L.S.S.S., la formation du personnel technique en pharmacie, le projet de carte-santé à micro-processeur, les formulaires thérapeutiques, les cliniques externes autorisées.

6.3 Ordre des pharmaciens du Québec

Depuis deux ou trois ans, nous constatons un renouveau à la corporation professionnelle. Celle-ci entend assumer un leadership dans la profession (ce qui n'a pas toujours été le cas...) et joue un rôle prépondérant dans l'aspect normatif et professionnel de notre pratique. L'A.P.E.S. entend être partenaire actif de la corporation. Ceci nous a amené à avoir plusieurs échanges sur différents dossiers dont:

1. l'épineux dossier de l'assurance responsabilité professionnelle;
2. le statut des pharmaciennes en congé de maternité;
3. la production d'une norme sur les services pharmaceutiques en centre d'accueil;
4. l'émission de la norme sur le pilulier "Dosett";
5. l'intégration des établissements de santé au système "Alerte";
6. la délégation d'actes pharmaceutiques aux assistants-techniques en pharmacie;
7. le programme "code médicament";
8. l'élaboration d'un guide de pratique de l'inhalothérapeute pour la préparation des solutions médicamenteuses destinées à l'aérosolthérapie;
9. le projet de modification du règlement de publicité;
10. le projet de modification de la loi de pharmacie (annexe, réalisation d'examens de biologie médicale; analyse pharmacocinétique).

6.4 Association des hôpitaux du Québec (A.H.Q.)

Suite à une rencontre tenue en mai 1990, l'A.P.E.S. et l'A.H.Q. avaient convenu de travailler conjointement sur des projets permettant l'usage rationnel des médicaments et avec un impact sur la gestion des risques et l'application de la qualité. Nos efforts ont produit des résultats concrets:

1. la mise sur pied du réseau de revue d'utilisation des médicaments (R-RUM);
2. la publication conjointe (A.H.Q. - Ministère de la Santé et des Services sociaux - A.P.E.S.) du document S.M.E.C. (services pharmaceutiques pour les médicaments en étude clinique);

Au moment d'écrire ce rapport, le ministère de la Santé et des Services sociaux venait d'accorder une subvention de 100,000\$ au projet R-RUM dont une partie de ces fonds servira à rémunérer un pharmacien qui agira, comme coordonnateur du R-RUM. Le document S.M.E.C. devrait être disponible dans un avenir rapproché.

6.5 Ministère de la Santé et des Services sociaux

Comme par les années passées, nous avons maintenu des échanges avec différentes directions du ministère. Ces échanges ont notamment porté sur:

1. la réforme de la loi des services de santé et des services sociaux;
2. le dossier des cliniques externes autorisées (circulaire 1981-154);
3. les budgets spécifiques (type Erythropoïétine);
4. la récupération des coûts de la recherche clinique;
5. le changement de statut du pharmacien quant au dossier de la négociation (travailleur autonome);
6. les services pharmaceutiques dans les centres de jour;

7. TOURNEE DU PRESIDENT

Près de 180 pharmaciens ont assisté à la présentation du président dans les huit(8) endroits visités à l'automne 1990. Encore une fois, la participation active des membres a suscité beaucoup d'intérêt, plusieurs ont pu alors approfondir leurs connaissances des différents dossiers, poser des questions, émettre leurs opinions.

7. TOURNEE DU PRESIDENT (suite)

Quoiqu'il s'agisse d'un exercice très exigeant, j'estime que ~~cette rencontre annuelle est un service indispensable que~~ doit rendre l'A.P.E.S. à ses membres. La tournée du président est une occasion privilégiée d'échanger des idées et d'augmenter le sentiment d'appartenance à notre organisation.

8. CHANGEMENT DE CONSEILLER JURIDIQUE

L'A.P.E.S. avait confié à la firme Brodeur et Matteau les dossiers de négociation et d'expertise en relations de travail depuis près de dix(10) ans. L'an dernier, nous avons confié le dossier des négociations à M. André Dubois, conseiller en relations industrielles.

Considérant les résultats obtenus et l'évolution de certains dossiers, le conseil d'administration a décidé qu'il est temps de procéder à un changement complet de consultant pour les services juridiques. Désormais, la firme juridique Corbeil, Meloche, Larivière, et Bouchard agira comme consultant pour notre association. Plus spécifiquement, c'est Maître Bruno Meloche qui agira comme procureur, avocat et conseiller juridique de l'A.P.E.S..

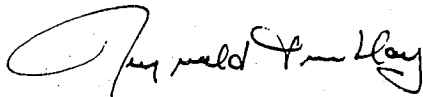
9. CONCLUSION

Comme vous pouvez en juger, la dernière année a été excessivement chargée, fertile quant au nombre et à la nature des activités. Tout ce travail n'aurait été possible sans l'implication et la collaboration des administrateurs du présent conseil d'administration. Je me dois de souligner également les efforts constants et la disponibilité des membres de l'exécutif qui ont dû composer avec des multiples rencontres et beaucoup d'imprévus. De plus, je dois ajouter que l'apport, les conseils et le support de différents membres (comités, anciens administrateurs etc...) ont été d'un précieux secours.

Enfin, je ne pourrais passer sous silence, le dévouement et l'intense collaboration de notre secrétaire, Suzanne Charette. Sans elle, nous n'aurions pu assurer un fonctionnement efficace de notre secrétariat et de l'ensemble de nos activités.

Le présent mandat qui se termine a été pour moi, une occasion exceptionnelle de vivre une expérience personnelle et professionnelle des plus enrichissantes. Je remercie tous ceux et celles avec qui j'ai pu collaborer et travailler à la promotion et à la défense des intérêts légitimes des pharmaciens des établissements de santé.

LE PRESIDENT,



Reynald Tremblay, pharmacien

RT/sc

L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

ÉTATS FINANCIERS

État des revenus et dépenses

État de l'excédent cumulé

Bilan

Notes complémentaires



**Samson Bélair/Deloitte & Touche
Comptables agréés**

800, tour de la Place Victoria
Bureau 3000
C.P. 325
Montréal (Québec) H4Z 1H8

Téléphone : (514) 393-7115
Télécopieur : (514) 871-1085

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'Association des Pharmaciens des
Établissements de Santé du Québec

Nous avons vérifié le bilan de L'Association des Pharmaciens des Établissements de Santé du Québec au 31 décembre 1990 et les états des revenus et dépenses et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'association. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'association au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

Le 25 mars 1991

L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1 9 9 0	1 9 8 9
Revenus		
Cotisations des membres	268 400 \$	238 286 \$
Journées pharmaceutiques et éducation permanente	58 060	62 987
Contributions d'organismes extérieurs	64 485	31 775
Intérêts	27 881	16 747
Autres	<u>18 758</u>	<u>19 251</u>
	<u>437 584</u>	<u>369 046</u>
Dépenses		
Secrétariat	60 641	51 850
Téléphone	8 065	3 928
Déplacements et représentation	82 213	63 914
Honoraires professionnels	60 852	39 154
Journées pharmaceutiques et éducation permanente	77 102	65 756
Bulletin d'information et imprimerie	47 622	54 673
Frais de poste	15 842	12 925
Publicité	-	2 002
Négociations	7 759	1 108
Frais de banque, contributions et autres dépenses	6 497	11 847
Mobilier et équipement	<u>16 048</u>	<u>11 391</u>
	<u>382 641</u>	<u>318 548</u>
EXCÉDENT DES REVENUS	<u><u>54 943 \$</u></u>	<u><u>50 498 \$</u></u>

L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC
ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1 9 9 0	1 9 8 9
Solde au début	260 977 \$	207 818 \$
Excédent des revenus	54 943	50 498
Acquisitions de mobilier et équipement imputées aux opérations	<u>16 048</u>	<u>11 391</u>
	<u>331 968</u>	<u>269 707</u>
Perte sur réalisation de mobilier et équipement	180	-
Amortissement	<u>9 797</u>	<u>8 730</u>
	<u>9 977</u>	<u>8 730</u>
Solde à la fin	<u><u>321 991 \$</u></u>	<u><u>269 977 \$</u></u>

L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC
BILAN
au 31 décembre 1990

	1 9 9 0	1 9 8 9
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	14 880 \$	34 509 \$
Placements temporaires, au coût	284 817	218 639
Intérêts courus à recevoir	1 226	141
Frais payés d'avance	<u>382</u>	<u>396</u>
	301 305	253 685
PLACEMENTS À LONG TERME (note 3)	7 210	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u>36 376</u>	<u>32 305</u>
	<u>344 891 \$</u>	<u>285 990 \$</u>
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	22 900 \$	25 013 \$
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>321 991</u>	<u>260 977</u>
	<u>344 891 \$</u>	<u>285 990 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL

..... , administrateur

..... , administrateur

L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

1. DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

L'association, constituée en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objet l'étude, la défense et la promotion des intérêts de ses membres, la négociation et l'application des conventions collectives.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes et taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	10 %	linéaire
Équipement informatique	30 %	dégressif
Logiciel	30 %	dégressif

Revenus

Les revenus de commandites sont comptabilisés comme revenus de l'année financière pour laquelle ils sont attribués par les donateurs.

3. PLACEMENTS À LONG TERME

	1 9 9 0	1 9 8 9
Dépôt à terme, 12,5 %, échéant en 1993	<u>7 210 \$</u>	<u>- \$</u>

L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortis- sement cumulé	1 9 9 0 Valeur nette	1 9 8 9
Mobilier et équipement	83 675 \$	52 593 \$	31 082 \$	25 542 \$
Équipement informatique	7 019	3 125	3 894	5 258
Logiciel	2 288	888	1 400	1 505
	<u>92 982 \$</u>	<u>56 606 \$</u>	<u>36 376 \$</u>	<u>32 305 \$</u>

5. EXCÉDENT CUMULÉ

Le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 1990 comprend une somme de 7 812 \$, réservée pour le prix annuel de psychiatrie.

	31 décembre 1 9 9 0
Solde au début	-
Contribution d'un organisme extérieur	7 210
Revenus d'intérêts	<u>602</u>
Solde à la fin	<u>7 812 \$</u>

Ce solde réservé est composé des éléments suivants au 31 décembre 1990 :

Placements à long terme	7 210 \$
Intérêts courus à recevoir	<u>602</u>
	<u>7 812 \$</u>

6. ENGAGEMENTS

L'association est liée par un contrat de location de locaux administratifs représentant un engagement de 52 560 \$ répartis comme suit :

1991	11 940 \$
1992	12 780
1993	13 440
1994	14 400

ETAT DES RECETTES ET DEBOURSES AU 31.12.90

BUDGET 1990	R E C E T T E S	AU 31.12.90	AU 09.12.90	DIFFERENCE
	FONDS DE RESERVE AU 01.01.90	\$218,639.25	\$218,639.25	\$0.00
	EN CAISSE AU 01.01.89	\$34,309.23	\$34,309.23	\$0.00
\$256,000.00	COTISATIONS SYNDICALES	\$271,315.28	\$260,055.48	\$11,259.80
\$22,500.00	INTERETS BANCAIRES (LE 16.11.90)	\$26,795.89	\$26,795.89	\$0.00
\$21,300.00	CONGRES (INSCRIPTIONS)	\$19,610.00	\$19,610.00	\$0.00
\$21,000.00	JOURNEE D'EDUCATION PERMANENTE (INSCRIPTIONS)	\$21,385.00	\$16,670.00	\$4,715.00
\$12,200.00	SEMINAIRE ADMINISTRATIF (INSCRIPTIONS)	\$17,065.00	\$16,825.00	\$240.00
\$46,500.00	DIVERS (COMMANDITAIRES, OFFRES D'EMPLOI, ETC...)	\$71,891.63	\$70,833.63	\$1,058.00
\$379,500.00	TOTAL	\$428,062.80	\$410,790.00	\$17,272.80
D E B O U R S E S				
\$30,000.00	EXECUTIF	\$42,652.63	\$38,301.96	\$4,350.67
\$21,000.00	CONSEIL D'ADMINISTRATION	\$30,765.06	\$25,876.59	\$4,888.47
\$12,000.00	COMITES ET COMITES "AD HOC"	\$6,658.63	\$5,330.46	\$1,328.17
\$8,000.00	COMITE DE NEGOCIATION	\$7,758.67	\$7,423.24	\$335.43
\$12,000.00	RELATIONS PUBLIQUES ET PUBLICITE	\$13,410.44	\$12,847.94	\$562.50
\$5,000.00	S.P.D.C. ET COMITE DE COORDINATION	\$4,917.30	\$3,610.08	\$1,307.22
\$20,000.00	PHARMACTUEL ET COMITE DES COMMUNICATIONS	\$14,626.05	\$14,626.05	\$0.00
\$30,000.00	CONGRES ET COMITE	\$33,576.79	\$32,991.94	\$584.85
\$24,000.00	JOURNEES D'EDUCATION PERMANENTE ET REUNIONS	\$28,363.56	\$23,089.24	\$5,274.32
\$12,200.00	SEMINAIRE ADMINISTRATIF ET REUNIONS	\$18,633.65	\$18,633.65	\$0.00
\$48,000.00	SALAIRES ET CONTRIBUTIONS	\$43,215.84	\$40,857.41	\$2,358.43
\$16,100.00	LOYER ET DEPENSES LOCATIVES	\$15,736.62	\$15,651.95	\$84.67
\$6,500.00	EQUIPEMENT (+LOCATION/ENTRETIEN) ET PROGRAMMATION	\$16,077.30	\$14,487.20	\$1,590.10
\$4,500.00	TELEPHONE	\$8,334.66	\$6,103.00	\$2,231.66
\$14,400.00	TIMBRES ET FRAIS POSTAUX	\$15,342.07	\$15,253.69	\$88.38
\$17,000.00	PAPETERIE, PHOTOCOPIES ET PRODUCTION DOCUMENTS	\$20,105.77	\$18,960.10	\$1,145.67
\$2,000.00	FRAIS DE BUREAU	\$2,881.27	\$2,712.90	\$168.37
\$2,300.00	REMBOURSEMENTS ET FRAIS BANCAIRES	\$3,161.27	\$3,011.27	\$150.00
\$73,500.00	HONORAIRES PROFESSIONNELS	\$72,648.73	\$63,000.48	\$9,648.25
\$2,000.00	DIVERS (DONS, LIVRES, FLEURS)	\$2,948.24	\$2,395.14	\$553.10
\$360,500.00	TOTAL	\$401,814.55	\$365,164.29	\$36,650.26
\$19,000.00	SURPLUS D'OPERATION	\$26,248.25	\$45,625.71	(\$19,377.46)
\$0.00	INVESTISSEMENT DANS "FONDS DE RESERVE" (LE 29.03.90)	\$18,427.50	\$18,427.50	\$0.00
	INVESTISSEMENT DANS "FONDS DE RESERVE" (LE 14.06.90)	\$137.36	\$137.36	\$0.00
	INVESTISSEMENT DANS "FONDS DE RESERVE" (LE 16.11.90)	\$20,817.00	\$20,817.00	\$0.00
	TOTAL	\$39,381.86	\$39,381.86	\$0.00



ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC
50 boulevard Crémazie, ouest, bureau 505, Montréal, Québec H2P 2T2 (514) 381-7904

A.P.E.S. : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 1991

LE 10-01-1991

REVENUS: (excluant la TPS à percevoir)

COTISATIONS SYNDICALES	=	268 500.00
INTÉRÊTS BANCAIRES	=	30 000.00
CONGRES (Inscriptions)	=	25 000.00
SÉMINAIRE ADMINISTRATIF (Inscriptions)	=	14 000.00
JOURNEES D'ÉDUCATION PERMANENTE (Inscriptions)	=	24 000.00
SERVICES: - Offres d'emploi, annonces pharmactuel, listes d'étiquettes, volumes	=	8 000.00
COMMANDITAIRES:		
- Congrès (kiosques compagnies pharm.)	=	26 000.00
- Command. congrès (autres activités)	=	7 000.00
- Séminaire administratif	=	6 000.00
- Journées d'éducation permanente	=	13 500.00
- Conférences des Résidents de MTL x 1	=	4 500.00

Revenus: TOTAL = 426 500.00 \$

DÉBOURSÉS: (incluant la TPS à payer sur nos achats)

EXÉCUTIF (Conseil, Représentation)	=	38 000.00
CONSEIL D'ADMINISTRATION	=	28 500.00
COMITÉ DE NÉGOCIATION	=	15 000.00
COMITÉS DE L'APES et COMITÉS "AD HOC"	=	10 000.00
+ S.P.O.C.	=	5 000.00
PUBLICITÉ (Prix, commandites) et rel. publiques	=	7 000.00

(suite: déboursés 1991)

PHARMACTUEL et comité des communications	=	22 000.00
JOURNÉES D'ÉDUCATION PERMANENTE et comité	=	31 500.00
CONGRES et comité (et 30e anniversaire)	=	42 000.00
<hr/>		
SÉMINAIRE ADMINISTRATIF	=	16 000.00
TÉLÉPHONE (et Télécopie)	=	5 500.00
TIMBRES et FRAIS POSTAUX	=	17 000.00
PAPETERIE GÉNÉRALE + PHOTOCOPIES	=	18 000.00
PRODUCTION DE DOCUMENT (SPOC et autres taxables) =		3 000.00
LOYER et dépenses locatives: dép.opérationnelles, assurances, taxes, entretien, électricité	=	18 500.00
LOCATION D'ÉQUIPEMENT, achat d'équipement, entretien, programmation informatique	=	8 000.00
FRAIS DE BUREAU	=	3 000.00
SALAIRES et CONTRIBUTIONS	=	50 000.00
HONORAIRES PROFESSIONNELS	=	80 000.00
REMBOURSEMENTS (cotisation en trop, etc)	=	2 700.00
+ FRAIS BANCAIRES	=	300.00
DIVERS (CADEAUX, DONNS, LIVRES)	=	2 000.00

Déboursés: TOTAL = 423 000.00 \$

REVENUS pour 1991

REVENUS pour 1991	=	426 500.00 \$
DÉBOURSÉS pour 1991	=	423 000.00 \$

SURPLUS (DÉFICIT) D'OPÉRATION

SURPLUS (DÉFICIT) D'OPÉRATION	=	3 500.00 \$
-------------------------------------	---	-------------

+ Crédit de TPS estimé à recevoir : 3000.00\$


Jean Trudelle, Trésorier

L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ETABLISSEMENTS DE SANTE
RAPPORT ANNUEL 1990-1991
COMITE DES SOINS PROLONGES

MEMBRES

Odile M. Chevalier , responsable
Manon Côté
Lise Grenier
Roger Leblanc

MANDAT

- Finaliser le dossier des centres de jour
- Présenter ce dossier aux responsables des centres de jour au MAS
- Servir de lien entre les pharmaciens de centre d'accueil et centre de soins de longue durée et le conseil d'administration.

REUNIONS

Les membres du comité se sont réunis 2 fois du mois d'avril 1990 au mois de mars 1991. La prochaine réunion aura lieu après le congrès.

ACTIVITES REALISEES SELON LE MANDAT

- Un questionnaire visant à connaître les services pharmaceutiques offerts dans les centres de jour de la province et leurs besoins en services pharmaceutiques a été élaboré par les membres du comité. Cent-vingt-trois (123) questionnaires ont été envoyés dans les centres de jour de la province en septembre 1990. Nous avons reçu quatre-vingt-sept (87) questionnaires complétés.
- Après la compilation des questionnaires il a été suggéré de rencontrer les gens du ministère responsables du dossier centre de jour, suggestion retenue par le conseil d'administration à sa réunion du 14 décembre 1990.
- Réunion avec mesdames Larochelle et Bégin et monsieur Dionne à Québec le 25 février 1991 afin de les sensibiliser à la présence du pharmacien comme intervenant dans les centres de jour. Lors de cette rencontre il leur a été démontré qu'un pharmacien a sa place dans un centre de jour. Bien que conscients du rôle important du pharmacien auprès de cette clientèle, les gens du

ACTIVITES REALISEES SELON LE MANDAT (suite)

- ministère nous font part de leur réticence à "rajouter" le pharmacien dans les centres de jour à cause de contraintes budgétaires d'une part et du grand nombre d'intervenants déjà existants en centre de jour d'autre part.

AUTRES ACTIVITES REALISEES

- En septembre 1990, demande de consultation de l'Ordre des pharmaciens auprès des membres du comité concernant un projet de norme sur l'utilisation du pilulier hebdomadaire. Réponse envoyée le 90-09-20.
- Le 2 octobre 1990, participation à la session d'affichage du 4e Congrès international francophone de gérontologie par la présentation du "Guide des services pharmaceutiques en centre d'accueil d'hébergement".

OBJECTIFS COMPLETES

Le comité estime qu'il a réalisé dans son ensemble le mandat qui lui avait été confié par le conseil d'administration. Cependant le dossier des centres de jour n'est pas finalisé quant à nous. Les membres du comité devront rester à l'affût de toute opportunité de démontrer la nécessité d'avoir un pharmacien en centre de jour. De plus il reste à décrire avec plus de précision les services que peut rendre un pharmacien en centre de jour.

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1991-1992

- Définir avec précision les services que peut rendre un pharmacien en centre de jour.
- Saisir toute opportunité de démontrer la nécessité d'avoir un pharmacien en centre de jour.
- Ecrire un guide des services pharmaceutiques en centre de soins prolongés.
- Servir de lien entre les pharmaciens de centres d'accueil et de centres de soins de longue durée et le conseil d'administration.
- Assurer un support aux pharmaciens de centres d'accueil et de centres de soins de longue durée.

RECOMMANDATIONS

- Que le mandat du comité des soins prolongés se poursuive pour une autre année

Odile M. Chevalier

Odile M. Chevalier
Responsable du comité des soins prolongés

**RAPPORT ANNUEL DU COMITE DES COMMUNICATIONS
ANNEE 1990-1991**

Activités réalisées:

4 réunions; 23 aout 1990
22 octobre 1990
7 février 1991
11 avril 1991

Objectifs complétés:

Pharmactuel;

- 1) Publication bimestrielle;
juillet/aout 1990
septembre/octobre 1990
novembre/décembre 1990
janvier/février 1991
mars/avril 1991
- 2) Depuis la publication du numéro de janvier/février 1991, le Pharmactuel a adopté une nouvelle présentation qui fut adoptée au conseil du 14 décembre 1990. L'objectif était de renouveler la présentation qui datait de 5 ans déjà.
- 3) Plusieurs demandes d'articles ont été faites durant l'année pour pallier au manque vécu depuis le début de notre mandat.
- 4) Une série d'études de cas ont été publiées afin de renouveler le contenu du Pharmactuel et d'ajouter de nouveaux éléments informatifs.

Publication des différents documents:

SPOC-ALIMENTATION PARENTERALE: première impression

Réimpression des documents suivants;

SPOC oncologie
SPOC psychiatrie

Revision du document SMEC (version française)

Prix EXCELLENCE-APES et MERCK-APES:

Revision des critères et élaboration de nouvelles procédures d'évaluation des candidats.

Recommandation au conseil des candidats choisis par le comité.

Plan de communication:

Francoise Daoust a fait parvenir une lettre de relance aux médias. Donald Allard a par la suite fait une relance personnelle. Aucun développement n'a suivi.

OBJECTIFS A COMPLETER:

Elaboration des index pour les 3 derniers volumes du Pharmactuel.

AFFAIRES NOUVELLES;

Un prix conjoint NOVOPHARM-APES sera décerné cette année pour le meilleur article publié dans le Pharmactuel (volume 23). Différentes possibilités de cibles pour ce prix seront présentées à un conseil d'administration ultérieur et le comité verra à élaborer des critères de sélection dans son prochain mandat, pour les années futures.



Lucie Robitaille
Responsable du Comité des
Communications

Rapport annuel 1991-1992

Comité d'éducation permanente, de perfectionnement et du congrès

Mandat:

déterminer les besoins, planifier, coordonner et maintenir les programmes d'éducation et de perfectionnement

étudier les modes d'accessibilité à l'information pharmaceutique

assurer une liaison entre toutes les activités éducatives au Québec, incluant les activités des SPOC

participer au comité d'éducation permanente de la branche québécoise de la S.C.P.H.

Membres:

Suzanne Charette, coordonnatrice

Chantale Gilbert

Patricia Lefebvre, responsable

Patricia Manzi

Dominique Rousseau

Patricia Vandecruys

Activités:

Réunions du comité de l'A.P.E.S.: 17 juillet 90, 29 novembre 90
28 février 91.

Réunions du comité de la S.C.P.H.: novembre 90 et février 91.

Réunion du comité du congrès : décembre 90
de l'O.P.Q.

Résumé des activités d'éducation permanente 1990-1991

Journées d'éducation permanente 1990-1991

26 octobre 90	Pharmacothérapie	St-Hyacinthe	Novopharm
10-11-12 octobre 90	Séminaire administratif	Bromont	Lilly
30 novembre 90	Gynécologie et obstétrique	Québec	Upjohn
1 mars 91	Immunologie et transplantation	Longueuil	Sandoz
18-19 avril 90	Congrès de l'A.P.E.S. Syndicat et/ou association (comité du congrès)	Québec	

Soirées d'éducation permanente

25 septembre 90	Alimentation parentérale	Montréal	Sabex
29 novembre 90	Alimentation parentérale	Québec	Sabex
mai 91	Erythropoïétine	Montréal Québec	Ortho

Journées en collaboration avec les Universités

25 janvier 91	Journée des conférences des résidents de l'U.M.	Montréal	Merck Frosst Novopharm Pfizer Servier
8 février 91	Controverses en pharmacothérapie.	Québec	Lilly

Activités à venir

27 septembre 91	Cardiologie	Québec
9-10-11 octobre 91	Séminaire administratif	St-Sauveur..?
29 novembre 91	Les urgences médicales	Montréal
14 février 92	Pharmacothérapie	Québec
16-17 avril 92	Congrès A.P.E.S.	Montréal

A déterminer

Soirées d'éducation permanente

Journée de présentation des résidents de l'Université de Montréal

Journée des controverses en pharmacothérapie de l'Université Laval

Recommandations:

- . Journée(s) conjointe(s) avec autres associations:
directives concernant: le coût de l'envoi
le travail de secrétariat
les frais d'inscription (membre
ou non-membre)
l'apparition du logo de l'A.P.E.S.
sur le programme
et autres spécifiques à l'organisation.

- . Journée conjointe avec l'A.Q.P.P.: journée additionnelle
afin de ne pas modifier l'horaire habituelle des J.E.P.
Un membre du comité de l'A.P.E.S. pourrait participer
à l'élaboration du programme et au recrutement des
conférenciers avec le comité organisateur du congrès de
l'A.Q.P.P.

- . Journées des résidents de l'Université de Montréal et
de l'Université Laval.
U.L. : même formule
U.M.: à réviser vu les problèmes rencontrés lors de l'or-
ganisation cette année.
re: Lettre de P. Manzi et procès-verbal de la réunion
du 29 novembre 1990.

- . Hôtels: le comité suggère
Montréal: Le Grand Hôtel et le Hilton Bonaventure
Québec : Auberge des Gouverneurs - Ste-Foy

A Faire:

- . Approbation des dates des J.E.P. 1991-1992
- . Réservations des hôtels
- . Obtention des commanditaires
- . Planification du séminaire administratif

Si vous désirez plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Patricia Lefebvre, responsable
937-6011 poste: 2770

Comité d'éducation permanente, de perfectionnement et du congrès**Disponibilités des membres en vue de l'accomplissement d'un autre mandat**

Chantale Gilbert	oui
Patricia Lefebvre	non
Patricia Manzi	oui
Dominique Rousseau	oui
Patricia Vandecruys	oui

Patricia Vandecruys assistera à l'assemblée générale annuelle du vendredi 19 avril 1991 afin de répondre aux questions

RAPPORT ANNUEL DU COMITE DE NEGOCIATIONS ET DU COMITE AD HOC DE STRATEGIE

Suite au mandat qui nous a été confié par les membres lors de l'assemblée spéciale tenue le 11 septembre 1990, deux demandes principales ont été déposées à la table de négociations:

1. Négocier pour l'ensemble des pharmaciens œuvrant dans tous les établissements de santé du Québec;
2. Obtenir le statut de travailleur autonome semblable à celui des médecins omnipraticiens à honoraires fixes;

Ces deux demandes ont bousculé les approches traditionnelles de négociations au ministère de la santé et ont surpris les représentants de l'A.H.Q. et du M.S.S.S.. L'objectif primordial poursuivi dans la négociation est l'amélioration substantielle de notre rémunération en utilisant la comparaison avec les médecins omnipraticiens à honoraires fixes.

LA DATE DES RENCONTRES A LA TABLE DE NEGOCIATIONS:

1er juin 1990	11 février 1991
21 septembre 1990	15 mars 1991
23 janvier 1991	03 avril 1991
	15 avril 1991

Le dépôt de nos demandes salariales a été effectué le 15 mars 1991.

Le comité de négociations a travaillé en étroite collaboration avec le comité ad hoc de stratégie.

En septembre dernier, le comité ad hoc de stratégie a réalisé un sondage auprès des membres pour évaluer l'impact économique des pharmaciens du réseau. Les résultats de ce sondage nous ont été fort utiles au niveau de la table de négociations.

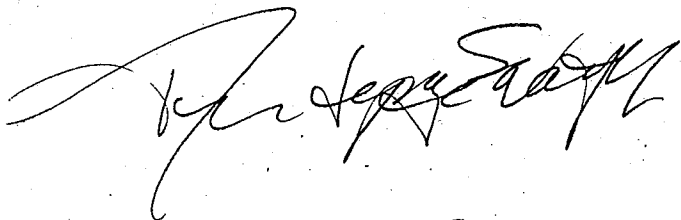
Le comité de négociations s'est réuni bon nombre de fois entre les rencontres à la table de négociations et a mis les "bouchées doubles" pour arriver à présenter des demandes salariales et normatives cohérentes avec le mandat confié et les attentes des membres. De plus, des rencontres ont eu lieu à plusieurs reprises au niveau politique pour faire les représentations appropriées. Un document d'orientation a été publié (dossier no. 54 de l'A.P.E.S.) et diffusé à tous les niveaux: A.H.Q., M.S.S.S., table de négociations.

Les membres du comité de négociations:

André Dubois, CRI
Benoit Labelle
Marc Desmarais
Marc Parent
Dolorès Lepage-Savary, responsable du comité

Les membres du comité ad hoc de stratégie:

Louise Lafond
Lionel Thibault
Roger Leblanc
Marc Parent, responsable du comité



Dolorès Lepage-Savary
Le 04 avril 1991

RAPPORT ANNUEL DU COMITE PARITAIRE DES ASSURANCES

Le comité a tenu deux (2) réunions soit le 16 janvier 1991 et le 1er février 1991.

Lors de ces réunions, nous avons négocié avec l'assureur la Mutuelle SSQ, un contrat de renouvellement de notre police d'assurance.

La prochaine période contractuelle sera de 24 mois débutant le 1er mars 1991 et se terminant le 28 février 1993.

La lettre de la Mutuelle SSQ concernant les conditions de renouvellement explique en détail les primes ainsi que les modifications de notre police (ex.: annexe).

Le conseil d'administration de l'A.P.E.S. a accepté ces conditions.

Madame Jacynthe Leblanc,
Responsable du comité paritaire des assurances



Sainte-Foy, le 6 mars 1991

Monsieur Michel Quimper
M.S.S.S.
Direction générale des relations
de travail
815, ave. Joffre
Québec (Québec)
G1S 3L8

OBJET: Conditions de renouvellement
Comité paritaire des assurances A.P.E.S. - M.S.S.S.
Contrat # P9999

Monsieur,

Suite aux discussions qui ont eu cours entre les membres du comité paritaire A.P.E.S. - M.S.S.S. et notre Société, les parties ont convenu de reconsidérer les conditions de renouvellement indiquées dans notre lettre du 11 février dernier. Nous vous confirmons l'ensemble des conditions qui seront applicables à partir du 1^{er} mars 1991.

Nous adoptons la même présentation que celle utilisée dans notre lettre du 11 février dernier.

1- Conditions de renouvellement

a) Régime des actifs

Les primes du régime de base et du régime d'assurance-maladie du régime "Complémentaire I" seront majorées respectivement de 33,4 % et 74,3 %. La prime des régimes de soins dentaires sera réduite de 9,4 %.

Nous vous référons à l'annexe I pour connaître la prime relative à chacun des régimes.

La tarification des autres régimes demeure identique pour la prochaine période contractuelle.

b) Régime des retraités

Le mode d'établissement de la prime du régime des retraités demeure identique. Ainsi, la prime relative à ce régime est égale à 200 % de la prime du régime de base d'assurance-maladie des actifs.

2- Modifications

Les garanties suivantes seront ajoutées ou modifiées dans leur régime respectif à partir du 1^{er} mars 1991. La prime reliée à l'ajout ou à la modification de la garantie est identifiée par période de 14 jours.

a) Régime de base

- ambulance

Les frais couverts par cette garantie sont dorénavant remboursables à 100 %. Aucune surprime n'est requise pour cet ajustement.

- assurance et assistance-voyage

Cette nouvelle protection remplace la garantie de frais hospitaliers et médicaux hors Québec. Les frais de mise en commun passent de 2 % à 4 % suite à l'introduction de cette nouvelle garantie. La prime est:

protection individuelle:	0,07 \$
protection familiale:	0,18 \$

- assurance-annulation de voyage

La prime de cette nouvelle garantie est la suivante:

protection individuelle:	0,19 \$
protection familiale:	0,38 \$

Cette garantie est également souscrite sur base de mise en commun et les frais de cette mise en commun sont de 4 %.

Les modifications apportées au régime de base des actifs sont aussi applicables au régime des pharmaciens retraités.

N.B. La prime non-sujette à ristourne sera dorénavant égale à 8 % de la prime totale du régime de base des actifs et du régime des retraités.

b) Régime complémentaire I

i) assurance-maladie

- audiologie, chiropraticien, ergothérapie et orthophonie:

frais admissibles par traitement	:	20 \$
frais admissibles par radiographie (chiropraticien seulement)	:	illimités
nombre de traitements par année civile:		20

Les frais admissibles de ces nouvelles garanties sont sujets à la co-assurance prévue au régime complémentaire I. Les frais admissibles par traitement et le nombre de traitement par année civile sont déterminés pour chacun des professionnels identifiés, par personne assurée. La prime additionnelle est:

protection individuelle:	0,70 \$
protection familiale:	1,45 \$

- physiothérapie

Les frais admissibles pour cette garantie incluent le thérapeute en réadaptation physique et sont limités à 30 \$ par traitement. Cette modification permet de diminuer la prime du régime de la façon suivante:

protection individuelle:	0,07 \$
protection familiale:	0,16 \$

ii) soins dentaires

- frais dentaires préventifs, de base et prothèses:

• augmentation du maximum remboursable de 500 \$ à 1 000 \$ par personne assurée par année civile;

protection individuelle:	0,16 \$
protection familiale:	0,41 \$

- remplacement des prothèses à tous les 48 mois plutôt qu'à tous les 60 mois. Aucune surprime n'est exigée pour cet ajustement.

- frais dentaires d'orthodontie:

- augmentation du maximum de 1 000 \$ à 1 500 \$ à vie par personne assurée.

protection individuelle:	0,11 \$
protection familiale:	0,27 \$

- élimination de la limite d'âge de 21 ans

protection individuelle:	0,32 \$
protection familiale:	0,32 \$

Des participants au régime ont soulevé le fait que certains actes professionnels n'étaient pas couverts par leur régime de soins dentaires. Face à cette situation, il a été décidé d'offrir aux membres de l'A.P.E.S. le régime de soins dentaires régulier offert par S.S.Q. sans surprime. Ainsi, à partir du 1^{er} mars 1991, le régime de soins dentaires couvrira 22 codes de l'ACDQ non couverts par le régime actuel. Cette modification est possible sans surprime compte tenu du peu d'impact sur l'expérience provoqué par l'introduction de ces nouveaux actes bucco-dentaires. Ainsi, les quelques participants qui y auront recours profiteront d'une qualité accrue de leur régime.

c) Régime complémentaire II

i) assurance-vie additionnelle de l'adhérent:

Une protection additionnelle d'assurance-vie sera disponible selon des tranches de 1, 2 ou 3 fois le salaire annuel en supplément de la protection déjà détenue (1 X salaire annuel) en vertu du régime complémentaire I.

La tarification applicable pour cette protection demeure identique à celle déjà en vigueur. Le tableau ci-après indique les protections disponibles sans preuve d'assurabilité et ce, durant les 30 premiers jours d'admissibilité. Par la suite, des preuves d'assurabilité sont toujours requises.

Tableau des montants de protection disponibles sans preuve

Age de l'adhérent	Montant de protection (en multiple du salaire annuel)		
	<u>1 fois</u>	<u>2 fois</u>	<u>3 fois</u>
Moins de 30 ans	sans preuve	sans preuve	preuve
De 30 à 40 ans	sans preuve	preuve	preuve
40 ans et plus	preuve	preuve	preuve

Lorsque des preuves sont requises, une déclaration médicale est exigée en premier lieu. D'autres preuves pourront être exigées au besoin par la suite.

ii) assurance-vie additionnelle du conjoint:

Une protection d'assurance-vie additionnelle pour le conjoint sera accessible dès le 1^{er} mars 1991. Les montants de protection sont établis en multiple de 5 000 \$; le minimum étant 25 000 \$ et le maximum de 100 000 \$.

L'âge de l'adhérent sera toujours celui utilisé pour déterminer la prime relative à l'assurance-vie du conjoint.

Nous produisons ci-après la tarification pour cette protection par période de 14 jours:

<u>Age de l'adhérent</u>	<u>Coût par 5 000 \$ de protection</u>
Moins de 40 ans	0,19 \$
40 à 49 ans	0,48 \$
50 ans et plus	1,88 \$

N.B. Des preuves d'assurabilité jugées satisfaisantes par l'Assureur sont toujours requises.

3- Durée du contrat

La prochaine période contractuelle sera de 24 mois débutant le 1^{er} mars 1991 et se terminant le 28 février 1993. La tarification applicable au 1^{er} mars 1991 sera celle obtenue après les ajustements prévus aux points 1 et 2 des présentes et sera valide jusqu'au 29 février 1992.

Considérant que les délais actuels sont trop courts pour aviser les employeurs des nouvelles tarifications, le comité paritaire en accord avec SSQ a décidé de fixer la perception des primes requises sur 24 périodes de paie plutôt que sur 26 périodes. Le détail des calculs de la tarification sur 24 périodes est décrit à l'annexe II des présentes et les taux sont identifiés à l'annexe I.

Au 1^{er} mars 1992, les primes en vigueur au 1^{er} mars 1991 seront modifiées de la façon suivante:

- a) Régime de base
 - augmentation de 11 %
- b) Régime complémentaire I
 - assurance-maladie
 - augmentation de 11 %
 - soins dentaires
 - augmentation de 9,5 %

Ces primes s'appliqueront pour la période du 1^{er} mars 1992 au 28 février 1993.

Nous vous invitons à consulter l'annexe I à cet effet pour connaître les détails de la tarification.

4- Frais d'administration générale

Tel que convenu, les frais d'administration générale sont majorés de 3,5 % à 4 % des primes.

ANNEXE - I

Évolution des primes par période de 14 jours
pour la période du 28 février 1991 au 28 février 1993

	<u>Régime de base</u>		<u>Complémentaire I</u> Assurance-maladie		<u>Soins dentaires</u>		<u>Complémentaire II</u> du 28-02-91 au 28-02-93	
	<u>Prot. ind.</u>	<u>Prot. fam.</u>	<u>Prot. ind.</u>	<u>Prot. fam.</u>	<u>Prot. ind.</u>	<u>Prot. fam.</u>		
Au 28-02-91	2,75 \$	6,92 \$	0,34 \$	0,82 \$	5,78 \$	14,82 \$	Assurance-vie de l'adhérent: (base et complémentaire)	
Au 01-03-91 (selon les modalités de renouvellement seulement)	3,67 \$	9,23 \$	0,59 \$	1,43 \$	5,24 \$	13,43 \$	<u>Age de l'adhérent en % du salaire</u>	
							- de 40 ans	0,097 %
							40 à 49 ans	0,248 %
						50 ans et +	0,979 %	
						Assurance-invalidité de longue durée:		
						0,380 % du salaire		
Au 01-03-91 (après ajouts et modifications des garanties)	3,93 \$	9,79 \$	1,22 \$	2,72 \$	5,83 \$	14,43 \$	Assurance-vie du conjoint - par tranche de 5 000 \$ - min: 25 000 \$ - maximum: 100 000 \$	
Au 01-04-91 (24 périodes de paie)	4,03 \$	10,03 \$	maladie & soins dentaires 7,13 \$ 17,28 \$		-----	-----		
Au 01-03-92 (selon augmentations prévues)	4,36 \$	10,87 \$	1,35 \$	3,02 \$	6,38 \$	15,80 \$	<u>Age de l'adhérent</u>	
							- de 40 ans	0,19 \$
							40 à 49 ans	0,48 \$
						50 ans et +	1,88 \$	
							taux par 5 000 \$	

ANNEXE - II

A.P.E.S.

Calcul des primes
24 périodes de paie
(par période de 14 jours)

	<u>Protection individuelle</u>	<u>Protection familiale</u>
Régime de base		
Taux au 01-03-1991	3,93 \$	9,79 \$
Taux au 28-02-1991	<u>2,75 \$</u>	<u>6,92 \$</u>
différence:	1,18 \$	2,87 \$
	X <u>26 périodes</u>	X <u>26 périodes</u>
	= 30,68 \$	= 74,62 \$
	÷ <u>24 périodes</u>	÷ <u>24 périodes</u>
	(1,278 \$)= 1,28 \$	(3,109 \$)= 3,11 \$

Donc, primes à percevoir jusqu'à la dernière période de paie avant le 1^{er} avril 1991. (primes actuelles)

protection individuelle: 2,75 \$
protection familiale: 6,92 \$

À partir de la première période complète de paie correspondant ou suivant le 1^{er} avril 1991.

protection individuelle: 4,03 \$
protection familiale: 10,03 \$

Ces primes sont en vigueur jusqu'à la dernière période complète de paie avant le 1^{er} mars 1992.

Complémentaire I

par le même exercice:	<u>Protection individuelle</u>	<u>Protection familiale</u>
Taux au 01-03-1991	7,05 \$	17,15 \$
Taux au 28-02-1991	<u>6,12 \$</u>	<u>15,64 \$</u>
différence:	0,93 \$	1,51 \$
	X <u>26 périodes</u>	X <u>26 périodes</u>
	= 24,18 \$	= 39,26 \$
	÷ <u>24 périodes</u>	÷ <u>24 périodes</u>
	= 1,01 \$	= 1,64 \$

Primes à percevoir jusqu'à la dernière période complète de paie avant le 1^{er} avril 1991.

protection individuelle: 6,12 \$
protection familiale: 15,64 \$

À partir de la première période complète de paie correspondant ou suivant le 1^{er} avril 1991.

protection individuelle: 7,13 \$
protection familiale: 17,28 \$

Ces primes sont en vigueur jusqu'à la dernière période complète de paie avant le 1^{er} mars 1992.

Le 28 février 1991

RAPPORT DU COMITE ad hoc sur la faisabilité d'une permanence à
l'Association des Pharmaciens des Etablissements
de Sante du Québec.

Le mandat du comité fut de procéder à l'analyse de la faisabilité d'une permanence à l'Association et de faire des recommandations au conseil d'administration.

Le comité composé de quatre membres s'est réuni à trois occasions.

Nous avons analysé le rapport produit par le consultant mandaté, pour procéder à l'analyse de faisabilité.

Nous avons rencontré le consultant, pour préciser son rapport d'analyse. Nous avons rencontré le directeur général de notre corporation, pour préciser les tâches et responsabilités d'un directeur général.

Nous avons analysé les répercussions budgétaires de l'engagement d'un permanent pour gérer les affaires de l'Association.

Nous avons fait la recommandation suivante au conseil d'administration:

- le comité ad hoc recommande au conseil d'administration de l'APBS, d'opter pour l'embauche d'un directeur général à temps plein, afin de favoriser la gestion des affaires de l'Association.

Les membres du comité ad hoc

Avril 1991

A.P.E.S.
COMITÉS DES RELATIONS PROFESSIONNELLES
RAPPORT ANNUEL 1990-91

Mandat:

Etudier toute question concernant l'application de l'entente ayant trait aux conditions de travail des pharmaciens d'établissements de santé et, notamment, toute question d'intérêt général qui soulève un différend entre un pharmacien et un établissement

Membres:

Germain Legault, responsable
Robert Létourneau, pharmacien
André Dubois, CRI
Me Danièle St-Laurent, avocate

Activités:

Depuis l'an dernier un seul nouveau cas a nécessité l'intervention de notre firme de conseiller juridique. Ce dossier concerne un cas de congédiement et suit le cours normal des procédures.

Notre conseiller en relations industrielles a rédigé deux avis à notre demande. La première concernait le statut d'une pharmacienne en congé de maternité, la seconde sur les règles s'appliquant lors du rappel d'un pharmacien en disponibilité.

Nous avons toujours quatre dossiers concernant le prélèvement des cotisations qui sont en attente de règlement. Les décisions rendues à ce stade-ci sont favorables à la position de l'association.

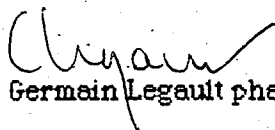
Nous avons reçus plusieurs demandes de pharmaciens d'établissement concernant différents sujets. Ces demandes ont été résolues par les pharmaciens du comité des relations professionnelles. Parmi les sujets touchés nous avons:

- congé sans solde
- congé maladie
- vacances
- intégration dans les échelles
- travail la fin de semaine
- etc...

Conclusion:

Il faut être vigilant et documenter par écrit toutes les interventions que vous effectuez suite à un problème de relations de travail.

Nous recommandons à tous les membres de consulter leur administrateur s'ils ont un problème ou une question concernant notre entente de travail.


Germain Legault pharmacien

APES
COMITE DE COORDINATION DES S.P.O.C.
RAPPORT ANNUEL 1990-91

Responsable: Germain Legault

Membres: Un délégué du conseil d'administration
Un délégué de chaque S.P.O.C.

Ont participé aux réunions:	Marc Parent	Pharmacocinétique
	Maryse Rioux	Gériatrie
	Lucie Raymond	Psychiatrie
	Danielle Fagnan Alain Beauparlant	Oncologie
	Andrée Néron	Douleurs et soins palliatifs
	Marjolain Pineault	A.P.T. et thérapie I.V.

Le comité de coordination s'est réuni à deux reprises au cours de ce mandat, soit au mois de novembre 1990 et février 1991.

Les réunions du comité de coordination visent à faire le point sur le fonctionnement de chacun des SPOC et à favoriser l'échange d'information entre les SPOC. Les sujets abordés concernent:

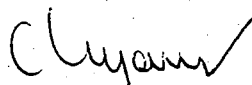
- le fonctionnement des assemblées de chacun des SPOC
- le recrutement de nouveaux membres
- les publications des SPOC
- solutionner les problèmes et difficultés rencontrés par chacun des SPOC

Les comités SPOC existent depuis relativement peu de temps. Après un départ impressionnant de certains SPOC, un essouffement des membres s'était fait sentir. La situation semble se rétablir dans la majorité des SPOC. Le membership se stabilise et plusieurs dossiers sont travaillés.

Les SPOC continuent à favoriser la diffusion d'informations pertinentes à chaque secteur d'activités à l'ensemble des membres de l'APES.

Chaque SPOC doit également de par son mandat offrir aux membres participant l'occasion d'améliorer le niveau de connaissance des participants et augmenter la qualité de la pratique des pharmaciens oeuvrant dans un secteur précis.

Vous trouverez dans le rapport annuel de chacun des SPOC des informations plus spécifiques sur leurs activités respectives. Je remercie les présidents et tous les membres de SPOC pour leur collaboration et le travail effectué dans l'année qui vient de s'écouler.


Germain Legault pharmacien

RAPPORT ANNUEL

1990-1991

SPOC EN SOINS PALLIATIFS

PRESENTE AU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A.P.E.S.

PAR

ANNE DIONNE, Présidente

Le 6 mars 1991

RAPPORT ANNUEL

1990-1991

SPOC EN SOINS PALLIATIFS

Le SPOC DOULEUR a changé d'appellation cette année. Il est devenu le SPOC EN SOINS PALLIATIFS. De cette façon, en plus de se pencher sur les problèmes de douleurs, les membres du SPOC aborderont les différents autres symptômes touchant les patients des soins palliatifs.

Le SPOC EN SOINS PALLIATIFS comptent maintenant treize membres dont huit nouveaux membres qui se sont joints cette année. La liste de ces membres se trouve en annexe du document. En début d'année, le 6 avril 1990, il y a eu nomination d'une nouvelle présidente, Anne Dionne, qui succéda à Odette Grégoire.

Cette année, la priorité du SPOC était la rédaction du guide de pratique couvrant plus de matières qu'à l'origine en raison de la nouvelle orientation du SPOC. Ce guide traitera de la douleur, des symptômes digestifs, des symptômes respiratoires, des symptômes neurologiques/psychiatriques, des médicaments administrés par des voies non documentées et des soins palliatifs en pédiatrie.

Si tout va bien, ce guide de pratique du SPOC EN SOINS PALLIATIFS devrait être disponible dans le courant de l'automne 1991.

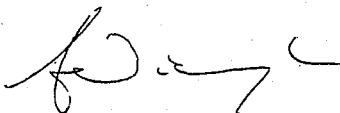
Certaines compagnies pharmaceutiques sont prêtes à subventionner

la publication de ce guide.

Cette année, les membres du SPOC EN SOINS PALLIATIFS se sont réunis à 3 reprises : le 6 avril , 8 juin , 26 octobre 1990. La prochaine réunion devrait avoir lieu en même temps que le congrès de l'APES en avril 1991 . A cette réunion, les différentes parties complétées du guide de pratique seront révisées et commentées par les membres. De plus, il devrait y avoir nomination d'un(e) président(e) puisque je ne renouvelle pas un nouveau mandat. Je demeure par contre membre du SPOC EN SOINS PALLIATIFS. La priorité du SPOC étant la rédaction du guide de pratique, la majorité des réunions portait sur ce point. En plus du guide de pratique, les médicaments de la clinique CAC furent discutés. A chaque réunion, il y avait discussion de cas, clubs de lecture.

En bref cette année semble être une bonne année pour le SPOC. Les membres sont motivés et débordent d'énergie pour la rédaction du guide de pratique.

Je demeure à votre disposition pour questions ou commentaires.



Anne Dionne, pharmacienne DPH

Présidente du SPOC EN SOINS PALLIATIFS

LISTE DES MEMBRES DU SPOC DE DOULEURS

Anne Dionne Marie-Claude Vanier Chantal Gagnon	Hôpital du St-Sacrement 1050, Ch. Ste-Foy Québec, Québec G1S 4L8 (418) 682-7644
Chantale Boivin Jean-Yves Langevin	Hôpital de Chicoutimi Inc. 305, rue St-Vallier Chicoutimi, Québec G7H 5H6 (418) 549-2195 ext. 22800
Andrée Néron Johanne Corbeil	Hôpital St-Luc 1058, rue St-Denis Montréal, Québec H2X 3J4 (514) 281-6165
Michèle Plante Josée Tourigny	Hôpital de la Région de l'Amiante 1717, rue Notre-Dame nord Thetford Mines, Québec G6G 2V4 (418) 338-7716
Catherine Nadeau	Maison Michel Sarrazin 2101, Ch. St-Louis Sillery, Québec G1T 2R5 (418) 688-0878
Hélène Lambert	Hôtel-Dieu de Lévis 143, rue Wolfe Lévis, Québec G6V 3Z1 (418) 835-7137
Danielle Michaud	C.H. de Charlevoix 74, boul. Fafard, C.P. 5000 Baie St-Paul, Québec G0A 1B0 (418) 435-5150 ext. 2056
Daniel Côté	Hôpital de Mont-Joli 800, Ch. du Sanatorium Mont-Joli, Québec G5H 3L6 (418) 775-7261

RAPPORT ANNUEL 1991-1992

SPOC DE GERIATRIE

MEMBRES:

Trente-deux (32) membres font maintenant partie du SPOC de gériatrie. Vous trouverez une liste des membres en annexe. Cinq (5) groupes de travail existent présentement à l'intérieur du SPOC.

REUNIONS:

Depuis le 19 mars 1990, le SPOC de gériatrie a tenu deux (2) assemblées générales.

1. Le 26 octobre 1990, à St-Hyacinthe.

Sujets discutés: - restructuration de trois groupes de travail
- présentation des travaux des deux autres groupes de travail.

2. Le 5 février 1991, à Drummondville.

Sujets discutés: - rapport des groupes de travail
- publication
- Mme Micheline Savoie a accepté un mandat de deux ans comme secrétaire du SPOC de gériatrie.

Il est important de noter que chaque groupe de travail s'est réuni plusieurs fois durant cette période.

OBJECTIFS COMPLETES:

- Programme de pharmacovigilance (programme de détection des effets indésirables aux médicaments)
- Guide d'analyse pharmacologique en gériatrie
- Protocole de sevrage des Beta-Bloquants.

OBJECTIFS A COMPILER:

- Différents protocoles de sevrage de médicament chez la personne âgée

- Protocole de constipation
- Revue de littérature sur l'agitation chez la personne âgée dans le but d'établir un algorithme de traitement
- Inventaires bibliographiques utiles en gériatrie

COMMENTAIRES:

Chaque groupe a maintenant précisé son orientation. On sent beaucoup de motivation dans la majorité des groupes. On peut dire que le SPOC de gériatrie a pris son "air d'aller".

Maryse Rioux, pharmacienne
Présidente du SPOC de gériatrie

LISTE DES MEMBRES DU SPOC DE GERIATRIE

Alarcia, Pilar
Barbeau, Gilles
Bibeau, Claudette
Binette, Marie-Claude
Boismenu, Huguette
Bolduc, Alain
Charest, Robert
Chevalier M., Odile
Côté, Manon
Côté, Sylvie
Courchesne, Marie
Daoust, Françoise
Delorme, Jacques
Demers, Béatrice
Desgagné, Sylvie
Ducharme, Claire
Girard, Martine
Grenier, G. Lise
Lacasse, Diane
Lafond, Louise
Le Guillou, Yvonne
Ménard, Louise
Nadeau, Francine
Pagé, Lise
Paquette, Chantale-Andrée
Pilon, Denise
Plante, Marie-Andrée
Rioux, Maryse
Savoie, Micheline
Trempe, Michel

SPOC DE PSYCHIATRIE RAPPORT ANNUEL 1990-1991

1- MEMBRES

Le SPOC de psychiatrie compte 20 membres. Quatre membres ont quitté et quatre nouveaux membres se sont joints au SPOC entre mai et novembre 1990. Les membres proviennent de dix-sept centres hospitaliers différents.

2- RÉUNIONS

Les membres du SPOC ont été convoqués à quatre réunions:

- 17 mai 1990 Montréal, bureau de l'APES
- 26 septembre 1990 Montréal, bureau de l'APES
- 29 novembre 1990 Beauport, C.H. Robert-Giffard
- 7 février 1991 Laval, C.H. Cité de la Santé

3- OBJECTIFS

Les objectifs retenus pour l'année 1990-1991 sont:

- a) Formation d'un sous-comité de psychogériatrie, en collaboration avec le SPOC de gériatrie.
- b) Étude sur l'utilisation des médicaments prescrits en mode "PRN" en psychiatrie.
- c) Journal-Club à chaque réunion générale.
- d) Étude sur la polypharmacie en psychiatrie.
- e) Création du prix d'excellence pour la pratique de la pharmacie en milieu psychiatrique.
- f) Mise à jour des feuillets d'information sur la médication psychiatrique.
- g) Publications.

4-RÉALISATIONS

a) Psychogériatrie

Le SPOC de psychiatrie a contacté le SPOC de gériatrie à l'automne 1990 afin de collaborer en psychogériatrie. Aucun travail n'avait été effectué, de part et d'autre, jusqu'à présent dans cette discipline. Suite aux discussions, une implication conjointe en psychogériatrie est reportée à l'automne 1991.

b) Étude rétrospective sur l'utilisation des médicaments prescrits en mode "PRN" en psychiatrie.

Des critères ont été élaborés en vue d'une étude multicentrique. Une feuille de collecte de données définitive devrait être présentée à la mi-mai 1991, lors de notre prochaine réunion. L'étude comme telle devrait s'effectuer à l'automne 1991.

c) Journal-Club

Les membres ont convenu de la tenue régulière d'un Journal-Club lors des réunions générales. Cette activité s'avère être appréciée. La présentation d'activités cliniques ou de résumés de conférences a été retenue cette année.

d) Étude rétrospective sur la polypharmacie en psychiatrie.

Lors de l'exercice 1989-1990, le sous-comité sur la polypharmacie a élaboré un document exprimant la position du SPOC de psychiatrie sur ce sujet. Pour faire suite à ce document, une étude sur le phénomène de la polypharmacie est souhaitée par les membres. Un premier document a été élaboré. La préparation de l'étude se poursuit présentement. L'étude comme telle devrait s'effectuer en 1991-1992.

e) Création du prix d'excellence pour la pratique de la pharmacie en milieu psychiatrique

Ce projet fut mis en branle lors de l'exercice 1989-1990. Les membres ont convenu de chercher des commanditaires afin de financer le prix. Suite à la présentation des critères d'éligibilité proposés par le SPOC de psychiatrie, la compagnie Technilab s'est engagée à subventionner le prix: jusqu'à mille dollars par année, pour une période de deux à trois ans. La liste des critères d'éligibilité a été envoyée aux membres de l'APES lors d'une correspondance postale au début de février. De plus, ces critères ont été publiés dans le Pharmactuel de janvier/février 1991. Le prix portera le nom de "*Prix d'excellence Technilab/SPOC de psychiatrie en pratique de pharmacie psychiatrique*". Le premier prix sera remis le 19 avril 1991, lors du congrès annuel de l'APES. La bourse servira à défrayer les coûts reliés à un congrès. Le récipiendaire devra effectuer un compte-rendu aux membres du SPOC de psychiatrie.

f) Mise à jour des feuillets d'information sur la médication psychiatrique.

L'élaboration de feuillets sur les médicaments psychiatriques plus récents a été effectuée. Ce travail de mise à jour sera fait régulièrement.

g) Publications

Les quatre publications soumises en 1989-1990 ont paru à l'été et l'automne 1990.

Les articles «*La mesure des taux plasmatiques de neuroleptiques*» et «*Mesures du taux sérique des antidépresseurs*» : parution dans le Pharmactuel, juillet/août 1990.

D'autre part, les articles «*Mise à jour dans le traitement de la schizophrénie*» et «*Maladies affectives bipolaires*» ont fait l'objet des pages bleues du Québec-Pharmacie (respectivement les mois de septembre et octobre 1990).

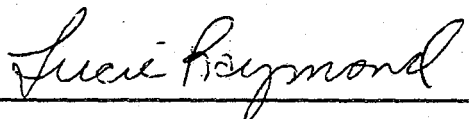
Conclusion

Depuis la création du SPOC de psychiatrie en février 1987, un esprit de collégialité a toujours régné au sein du groupe. Les membres s'intéressent au développement et à la promotion de la pratique pharmaceutique en milieu psychiatrique. Le recrutement de nouveaux membres est un objectif permanent pour le SPOC de psychiatrie. La présence régulière de notre groupe à la table de consultation des SPOC, au congrès annuel de l'APES, est devenue source dynamique de recrutement.

La création du prix d'excellence constitue une première au sein des SPOC. La remise de ce prix vise deux choses: reconnaître le travail accompli en pharmacie psychiatrique et stimuler de futures implications dans ce domaine.

Pour l'année 1991-1992, nous souhaitons pouvoir unir nos efforts à ceux du SPOC de gériatrie dans le domaine de la psychogériatrie. De plus, il y aura poursuite des travaux concernant les études sur les "PRN" et sur la polypharmacie.

Je tiens à remercier tous les membres du SPOC de psychiatrie pour leur dynamisme et leur contribution aux travaux accomplis ou en devenir. Tous les membres de l'APES intéressés par la pratique en milieu psychiatrique sont invités à se joindre à notre groupe. Les échanges d'informations générés et le travail effectué au sein du SPOC de psychiatrie sont des plus stimulants et enrichissants.



Lucie Raymond, pharmacienne
Présidente du SPOC de psychiatrie
91-03-11

Hôpital Royal Victoria



Royal Victoria Hospital

467, AVENUE DES PINS OUEST
MONTREAL, QUÉBEC
H3A 1A1
(514) 842-1231

RAPPORT ANNUEL 1990-1991

SPOC ONCOLOGIE

1- LISTE DES MEMBRES

Danielle Fagnan
Johanne Corbeil
Alain Beauparlant
Andrée Ducharme
Anne Bourgeault
Sylvie Dansereau
Danielle Ferron
Francine Tétreault
Diane Larocque
Lysanne Besse

2- ASSEMBLEES GENERALES

Durant l'année 1990-1991, nous avons tenu 4 assemblées générales. La dernière aura lieu le 10 avril 1991.

Nous avons adopté une nouvelle orientation au cours cette année. En effet, à la fin de chaque assemblée générale, nous nous réservons une période de temps consacrée aux questions et problèmes cliniques rencontrés dans nos centres hospitaliers respectifs. Cette formule a beaucoup de succès et a stimulé la participation de nos membres.



487, AVENUE DES PINS OURST
MONTRÉAL, QUÉBEC
H3A 1A1
(514) 842-1231

3- SOUS-COMITE DE TRAVAIL

Nous avons 2 sous-groupes de travail pour l'année 1990-1991.

3.1 PROTOCOLE DE TRAITEMENT; CANCER DU SEIN

Le sous-groupe est subdivisé en 3 équipes.

3.1.1- PATHOLOGIE

3.1.2- HORMONOTHERAPIE

3.1.3- CHIMIOOTHERAPIE

3.2 SOUS-COMITE DES QUESTIONS CLINIQUES

4- PUBLICATIONS ET REALISATIONS

4.1 Nous avons publié déjà 2 articles dans le pharmactuel; dans le cadre du sous-comité des questions cliniques et un troisième sera publié dans le prochain pharmactuel.

4.2 En ce qui concerne le cancer du sein, le travail n'est pas encore terminé. Il sera donc repris l'année prochaine.

4.3 J'ai publié également dans la revue ONCO ACTUALITE une mise à jour sur les activités du SPOC d'oncologie jusqu'à présent.

5- OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1990-1991

5.1 Nous allons certainement continuer le sous-comité des questions cliniques qui fonctionne très bien.

5.2 Nous allons continuer le projet des protocoles de traitement en ce qui concerne le cancer du sein.

5.3 Nous aurons également un grand objectif à réaliser. En effet, l'association des médecins de langue française nous demande de

Hôpital Royal Victoria**Royal Victoria Hospital**

487, AVENUE DES PINS OUEST
MONTREAL, QUEBEC
H3A 1A1

(514) 842-1231

- 5.3 participer à son 63 e congrès-exposition qui aura pour thème l'oncologie. L'association des Etablissements de Santé SPOC & ONCOLOGIE conjointement avec l'université de Montréal présentera donc un kiosque sur les services pharmaceutiques offerts aux patients en oncologie. Cette exposition sera ouverte au grand public et se tiendra au Complexe Desjardins les 10-11 et 12 octobre 1991.

CONCLUSION

A la fin de mon mandat de deux ans comme présidente du SPOC en oncologie, je suis contente de l'orientation actuelle de notre groupe et j'espère que nous allons continuer ainsi dans le futur. En tout cas, l'année 1991-1992 s'avère très intéressante pour le SPOC en Oncologie.

Danielle Fagnan, pharmacienne
présidente SPOC ONCOLOGIE